

REVUE FRANÇAISE
DE
PÉDAGOGIE

Revue française de pédagogie

Recherches en éducation

179 | avril-juin 2012

Varia

Les qualifiés de la section des sciences de l'éducation du Conseil national des universités de 2000 à 2009

Those who were qualified as lecturers in educational sciences by the national council of universities (CNU) from 2000 to 2009

Los capacitados del departamento de ciencias de la educación del Consejo Nacional de Universidades desde el año 2000 al 2009

Ausgezeichnete Doktoren der Abteilung Erziehungswissenschaften des Nationalen Universitätsrats von 2000 bis 2009

Jean-Luc Rinaudo et Georges-Louis Baron



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rfp/3691>

DOI : 10.4000/rfp.3691

ISSN : 2105-2913

Éditeur

ENS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2012

Pagination : 83-94

ISBN : 978-2-84788-379-4

ISSN : 0556-7807

Référence électronique

Jean-Luc Rinaudo et Georges-Louis Baron, « Les qualifiés de la section des sciences de l'éducation du Conseil national des universités de 2000 à 2009 », *Revue française de pédagogie* [En ligne], 179 | avril-juin 2012, mis en ligne le 15 juin 2015, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rfp/3691> ; DOI : 10.4000/rfp.3691

ÉTUDE

Les qualifiés de la section des sciences de l'éducation du Conseil national des universités de 2000 à 2009

Jean-Luc Rinaudo et Georges-Louis Baron

Dans ce texte, nous nous sommes intéressés aux caractéristiques des docteurs qualifiés aux fonctions de maître de conférences par la 70^e section (celle des sciences de l'éducation) du Conseil national des universités (CNU) de 2000 à 2009, en analysant les données du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche concernant les qualifiés de la décennie 2000. Nous avons également étudié leur devenir et leur promotion aux fonctions d'enseignants-chercheurs en examinant les données des bases recensant les thèses et en procédant à des recherches complémentaires. Au total près de 1 000 cas individuels ont été étudiés. Les résultats montrent notamment que, si les taux de qualification des candidats sont relativement faibles (à peine plus d'un tiers, atteignant la moitié pour les thèses relevant de la discipline des sciences de l'éducation), sans différences significatives entre les hommes et les femmes, environ une personne qualifiée sur deux a ensuite trouvé un emploi de maître de conférences.

Mots-clés (TESE) : recherche en éducation, qualification professionnelle, doctorat, sciences de l'éducation.

INTRODUCTION

Les statistiques ministérielles concernant la recherche (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2010a) en France montrent qu'il y avait en 2006 plus de 211 000 chercheurs en équivalent temps plein (ETP), ce qui fait de notre pays le second dans l'Union européenne derrière l'Allemagne (279 000 chercheurs), dans un contexte de croissance assez forte où les chercheurs en entreprise représentaient 54 % de l'ensemble (contre, par exemple, 79 % aux États-Unis). S'agissant spécifiquement des étudiants, le contexte est celui d'une baisse tendancielle des effectifs de seconde année de master

recherche (de l'ordre de 32 000 en 2008-2009), accompagnée d'une hausse du nombre de masters indifférenciés. Les statistiques relèvent une augmentation du nombre annuel de soutenances de doctorat (de l'ordre de 11 000 à la fin de la décennie, dont 2 750 par an en lettres, langues et sciences humaines, voir Ministère de l'Éducation nationale, 2011, p. 255).

Au regard des autres pays, le système français d'enseignement supérieur présente un ensemble de spécificités en ce qui concerne le recrutement des personnels qui y enseignent. Depuis plus d'une dizaine d'années, les futurs enseignants-chercheurs doivent, avant de passer un concours local, avoir été inscrits sur une liste de qualification établie par une des

sections du Conseil national des universités (CNU). Il n'en a pas toujours été ainsi et, à certaines périodes, le CNU est intervenu après le concours local (comme à la fin des années quatre-vingt), voire en milieu de procédure (comme au milieu des années quatre-vingt-dix). Le CNU joue donc un rôle de filtre plutôt sélectif puisque les statistiques ministérielles (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2010b) nous montrent qu'en 2009, c'étaient 62,6 % des 15 659 candidats à la qualification en tant que maître de conférences qui étaient qualifiés toutes sections confondues (32,5 % en sciences de l'éducation). Cette épreuve n'est que l'une de celles que doivent surmonter les candidats, puisqu'ensuite ils passent un concours dans les établissements d'enseignement supérieur qu'ils souhaitent rejoindre. Il faut alors être d'abord classé par un comité de sélection local, puis que le conseil d'administration, siégeant en formation restreinte, valide le choix du comité et que les personnes classées en position antérieure choisissent un autre poste¹.

Le document du ministère cité plus haut (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2010b) indique qu'il y a eu, en 2009, 1 812 postes de maîtres de conférences publiés sur l'ensemble du territoire pour 9 811 qualifiés, soit un rapport de 5. Globalement, les statistiques montrent que les postes ont jusqu'à présent été plutôt bien pourvus (le taux de couverture global en 2009 a été de 92 % pour les maîtres de conférences, et d'environ 80 % pour les professeurs). Par comparaison, il y a eu 37 postes ouverts pour 108 qualifiés en sciences de l'éducation, soit un rapport d'environ 3, et 35 postes ont été pourvus au final.

Il est impossible de tirer des conclusions sur le *devenir* des qualifiés à partir des seules données « instantanées » des taux de qualification annuels. L'inscription sur les listes de qualification est valable pour quatre années. Ainsi, il faudrait au moins mettre en regard les 1 812 postes ouverts au concours et les qualifiés de 2006 à 2009. De même, la qualification n'est pas liée à une discipline mais permet de postuler sur tous les postes ouverts. En fait, il n'existe pas à notre connaissance de travaux publiés sur le devenir à terme des qualifiés. C'est pour pallier ce manque que nous avons souhaité étudier le devenir des qualifiés sur plusieurs années en nous appuyant sur notre connaissance du milieu (construite notamment sur une participation au CNU) et sur une analyse *a posteriori* des qualifications pendant une décennie (de 2000 à 2009).

CONTEXTE

Spécificités des sciences de l'éducation

Instituées sous ce nom en France en 1967, les sciences de l'éducation forment une discipline universitaire relativement jeune si on la compare, dans le champ des sciences humaines et sociales, à la philosophie, la psychologie ou la sociologie. Une série de travaux a permis d'en cerner les contours. Ainsi, par exemple et sans souci d'exhaustivité, les ouvrages de Gaston Mialaret (2005, 2006), d'Éric Plaisance et Gérard Vergnaud (1993), de Bernard Charlot (1995), ou plus récemment celui dirigé par Jean-François Marcel (2002) ont montré la diversité des approches épistémologiques et méthodologiques mises en œuvre par la discipline, ce que confirment les colloques qui se sont régulièrement tenus aux différents anniversaires de la discipline (Jeannel, Clanché & Debarbieux, 1994 ; Remoussenard, 2008 ; Vergnioux, 2009). La lecture croisée de ces textes montre que les sciences de l'éducation constituent une discipline carrefour, réunissant dans une « culture commune » (Charlot, 2001) des chercheurs s'intéressant au champ éducatif et formatif dans un sens large : les enseignants, les élèves, les difficultés scolaires, l'orientation, les violences à l'école, les technologies, la didactique, l'éducation informelle, la formation des adultes, l'éducation familiale...

Des travaux plus systématiques ont confirmé ce positionnement. C'est tout d'abord le travail pionnier de Jacky Beillerot sur les thèses en sciences de l'éducation qui a rendu perceptible, à partir d'une analyse lexicale des titres des thèses soutenues dans la discipline, les objets de recherche des docteurs (Beillerot, 1993 ; Beillerot & Demori, 1998). Il convient de citer également l'analyse factorielle effectuée par Philippe Dessus sur les résumés des communications retenues à la biennale de l'éducation et de la formation (Dessus, 1999) ou encore l'analyse des thèses de sciences de l'éducation entre 2003 et 2005 conduite par Annie Feyfant (2005) au sein de l'observatoire des thèses concernant l'éducation, à l'INRP.

Pour éclairer ce que sont les sciences de l'éducation, une voie complémentaire au repérage des objets de recherche et des enjeux méthodologiques et épistémologiques est possible, en s'intéressant plus précisément aux enseignants-chercheurs de cette discipline. C'est sur cette voie que s'engage cet article. Les publications régulières d'itinéraires de recherche, dans la revue aujourd'hui disparue *Perspectives documentaires en éducation*, rassemblées en partie dans l'ouvrage *Chercheurs en éducation* (Hassenforder, 1992), ont probablement constitué un premier élément

de réponse, à partir de la reconstruction d'éléments d'histoires de vie, montrant comment des parcours personnels, des filiations intellectuelles et des parcours professionnels éclairent l'installation d'une communauté scientifique (Vigarelo, 1992).

Jean-François Marchat (1998) a étudié les origines et les trajectoires professionnelles des chercheurs à partir des fiches renseignées pour la troisième édition de *l'Annuaire des enseignants et chercheurs en sciences de l'éducation*, édité par l'association des enseignants et chercheurs en sciences de l'éducation (AECSE par la suite). Il avait alors repéré que 65 % des fiches étaient renseignées par un titulaire d'une thèse de sciences de l'éducation et que ce taux important était en augmentation, au regard des précédentes éditions de l'annuaire. Il notait également, reprenant ici un élément déjà souligné par Georges Vigarelo, un cheminement souvent débuté par une carrière de praticien de l'éducation confronté à l'innovation ou aux difficultés du métier, que la recherche permet d'aborder selon de nouvelles perspectives. Enfin, il remarquait la revendication de pluridisciplinarité pour un tiers des auteurs. Un travail plus récent a été conduit par Véronique Leclercq (2008) sur les docteurs et les doctorants en sciences de l'éducation. À partir du travail d'une commission de l'AECSE, en s'appuyant sur un questionnaire auquel ont répondu 68 docteurs et 99 doctorants, elle suggère un effet de la thèse sur les évolutions professionnelles. Mais elle indique que, dans la mesure où certains répondants ont soutenu récemment leur thèse, il paraît assez difficile de repérer leur évolution professionnelle. Quant aux docteurs demandant la qualification de la 70^e section du CNU, on dispose des comptes rendus annuels effectués par les différents présidents du CNU aux membres de l'AECSE et des études statistiques élaborées par Alain Dubus, puis par Georges-Louis Baron, sur chacune des sessions, depuis le début des années deux mille. Ces études ont mis en évidence un certain nombre de faits : une forte proportion de docteurs ayant soutenu une thèse inscrite dans une autre discipline que les sciences de l'éducation, une réussite semblable des hommes et des femmes, un rajeunissement tendanciel de l'âge à la qualification, marquant l'arrivée de nouvelles populations de jeunes étudiants.

Ces premières statistiques, cependant, ont pour limite de n'apporter des informations que sur la qualification et ne disent rien sur le devenir des candidats. Une étude réalisée au sein du CNU en 2009 avait montré qu'environ 20 % des qualifiés en tant que maître de conférences en 2005, soit quatre ans aupa-

ravant, étaient alors en poste en sciences de l'éducation. Mais ce résultat demandait à être confirmé. Il était intéressant pour cela de confronter systématiquement les données de qualification avec les données ministérielles donnant la liste des enseignants-chercheurs en exercice de la discipline. Plus largement, il était indispensable de rechercher également dans d'autres disciplines la présence éventuelle de qualifiés en 70^e section. Les questions relatives à la caractérisation de la population des qualifiés et à l'étude de leur devenir ont donc un intérêt particulier pour mieux analyser le fonctionnement de la discipline. L'objet de cet article est donc, par l'étude des qualifiés, d'apporter des éléments à la compréhension de l'identité de la discipline.

Le CNU : modalités de fonctionnement

Avant d'aller plus avant dans ce travail, il nous paraît nécessaire de rappeler quelques points concernant le fonctionnement du CNU qui a la charge d'examiner les dossiers de qualification. La 70^e section était composée, pour la période qui nous intéresse, de 24 membres tous enseignants-chercheurs titulaires ou assimilés en poste, à part égale de professeurs et de maîtres de conférences. Deux tiers des membres sont élus. Le tiers restant est nommé par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Le mandat du CNU est de quatre années. Dans la période de notre étude (2000-2009), trois mandats se sont succédés. Les résultats que nous présentons ne sont donc pas uniquement liés à la composition, aux sensibilités scientifiques ou aux modes de travail d'un seul groupe.

Chaque dossier de demande de qualification aux fonctions de maître de conférences est évalué par deux membres de la section qui produisent un rapport. Puis ces dossiers sont examinés en séance plénière et la décision de qualification ou de non-qualification est collective. La qualification est acquise pour quatre années. Passé ce délai, si le candidat n'a pas obtenu de poste d'enseignant-chercheur, il peut demander une nouvelle qualification, en présentant à nouveau un dossier devant le CNU. Depuis 2000, de 200 à 300 demandes de qualification aux fonctions de maître de conférences en sciences de l'éducation ont été présentées chaque année.

Méthodologie

La base de données que nous avons utilisée a été constituée à partir des listes du ministère de l'Ensei-

gnement supérieur et de la Recherche portant sur 936 personnes qualifiées par la 70^e section du CNU, entre 2000 et 2009. Pour la plupart d'entre elles, nous avons retrouvé des éléments concernant le sexe, la date de naissance, l'année de qualification (ou les années pour les cas de qualifications multiples). Une recherche plus poussée dans les bases de données des thèses (SUDOC) a permis de repérer des informations sur le doctorat des candidats : discipline d'inscription, année et université de soutenance, titre de la thèse, directeur de thèse. En ce qui concerne le devenir des qualifiés et les fonctions exercées après la qualification, plusieurs sources ont été croisées. Les listes des enseignants-chercheurs des différentes sections, éditées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à destination des membres du CNU pour les campagnes de promotion, ont permis un repérage quasi exhaustif des personnes qualifiées devenues enseignants-chercheurs dans un établissement relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche français. Une recherche systématique a permis dans un certain nombre de cas de compléter ces premières données. Finalement, nous avons donc travaillé sur une base de données incomplète mais certainement significative comprenant 986 personnes qualifiées, 883 thèses identifiées et 757 qualifiés dont la profession a été repérée en 2009.

Une des difficultés de notre travail a été l'identification claire des disciplines des thèses. Si, pour la plupart d'entre elles, les renseignements portés sur les documents que nous avons consultés sont sans ambiguïté et indiquent bien une discipline universitaire – par exemple sciences de l'éducation, psychologie, sciences et technologies des activités physiques et sportives (STAPS) ou sociologie –, pour d'autres la dénomination ne correspond pas à une discipline repérée institutionnellement dans le paysage universitaire français par une section du CNU. C'est ainsi le cas des thèses portant mention d'une discipline relevant de la didactique. Nous avons fait le choix de ne pas corriger les intitulés indiqués qui ont été validés par les universités et les écoles doctorales.

Le second problème méthodologique auquel nous avons été confrontés concerne le regroupement en catégories de ces disciplines indiquées de thèse : leurs intitulés sont complexes et parfois ambigus, certains sont en revanche clairement établis mais rares dans les dossiers de candidature pour une qualification par le CNU en sciences de l'éducation comme, par exemple, la biologie ou les sciences politiques. Nous avons donc fait le choix de réunir des intitulés disci-

plinaires qui nous paraissaient proches en 11 grands ensembles :

- sciences de l'éducation ;
- sociologie, anthropologie (3 thèses) et ethnographie (6 thèses). Notons au passage que ces deux dernières disciplines sont déjà réunies dans la 20^e section du CNU ;
- psychologie et sciences cognitives ;
- sciences du langage, linguistique, français langue étrangère (FLE) ;
- STAPS ;
- lettres et littérature ;
- sciences politiques et sciences économiques ;
- histoire et géographie ;
- disciplines des sciences dures, des sciences techniques et médecine ;
- toutes les thèses dont l'intitulé de discipline contient le terme « didactique ». Ce regroupement exclut donc les thèses des didacticiens qui inscrivent clairement leur travail dans la discipline des sciences de l'éducation ;
- toutes les autres thèses.

Ces choix peuvent bien entendu être critiqués : par exemple, certaines des thèses classées en FLE auraient pu être classées en didactique, puisque c'est bien là souvent leur orientation caractéristique. Mais le fait est que leur inscription primaire est dans une section du CNU différente, celle des sciences du langage. Malgré tout, nous pensons avoir respecté le plus possible les informations objectives fournies par nos données. Ces dernières ne nous renseignent que sur les personnes ayant réussi l'épreuve.

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES QUALIFIÉS

Près de 1 000 personnes différentes (936 exactement) ont été qualifiées par la 70^e section du CNU entre 2000 et 2009. Les taux de qualification annuels varient entre 31 % et 40 % selon les années, avec une moyenne sur la décennie de 36 %. Ce taux de sélection est très fort, il reflète notamment le fait que de nombreux dossiers sont en réalité issus d'autres sections du CNU, la présentation d'une candidature étant une décision économiquement peu coûteuse, le risque principal étant une blessure d'amour-propre. Nous nous sommes intéressés aux *personnes*, dont le nombre annuel est sensiblement différent de celui de dossiers qualifiés, car nous ne comptons en effet qu'une seule fois les 74 personnes qui sont qualifiées à deux, voire à trois reprises, sur la période 2004-2009. Ainsi les 1 011 dossiers retenus

Tableau 1. Répartition annuelle des qualifiés

Année	Nombre de dossiers qualifiés	Nombre de candidatures	Taux de qualification annuels	Nombre de personnes qualifiées
2000	108	290	37 %	108
2001	64	208	31 %	64
2002	104	288	36 %	104
2003	100	277	36 %	100
2004	116	311	37 %	112
2005	101	280	36 %	93
2006	94	277	34 %	81
2007	116	288	40 %	96
2008	104	299	35 %	89
2009	104	298	35 %	89
<i>2000-2009</i>	<i>1 011</i>	<i>2 816</i>	<i>36 %</i>	<i>936</i>

par le CNU pour une qualification de 2000 à 2009 correspondent en réalité à 936 personnes différentes. Certaines d'entre elles ont bien entendu pu être qualifiées dans la période précédente.

Le tableau 1 indique le nombre de dossiers qualifiés annuellement. On peut noter que les taux de qualification annuels sont sujets à des variations subites mais restent du même ordre de grandeur d'une année à l'autre. La dernière colonne indique le nombre de « nouvelles » qualifications. Ce nombre est inférieur à celui des dossiers à partir de 2004, dans la mesure où un certain nombre des qualifiés en début de période n'ayant pas obtenu de poste d'enseignant-chercheur est conduit à demander un renouvellement de sa qualification.

On remarque que le nombre de personnes qualifiées semble diminuer légèrement dans la seconde partie de la décennie. Deux interprétations peuvent être avancées qui ne s'excluent pas mutuellement. La première tient à notre recueil de données. Nous avons limité notre étude à la décennie 2000-2009, ce qui a pour conséquence de ne voir apparaître des personnes qualifiées une seconde fois qu'à partir de 2004 (rappelons que la qualification est valable durant quatre années). La seconde hypothèse que nous pouvons avancer, qui correspond également à notre vécu de membres du CNU, concerne un durcissement des critères de qualification retenus pour apprécier globalement les dossiers : une thèse reconnue unanimement comme d'un très bon niveau scientifique par les

membres du jury dans leur rapport ne constitue plus un critère suffisant pour l'obtention de la qualification ; des communications, mais surtout des publications scientifiques dans des revues reconnues par la discipline sont, le plus souvent, attendues. Probablement que l'incitation de plus en plus prégnante à ce que les équipes d'accueil soient composées de chercheurs « publiants » ou « producteurs », selon les terminologies en vigueur dans le cadre des évaluations des équipes de recherche par l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES par la suite), joue un rôle non négligeable dans l'examen des dossiers dès la qualification aux fonctions de maîtres de conférences. De même l'établissement de listes de revues de référence par l'AERES et le CNU, dans la seconde partie de la décennie étudiée, a pu contribuer à un regard peut-être plus accru que par le passé sur les dossiers de publications présentés par les candidats.

Sexe et âge

Les qualifiés en sciences de l'éducation sont majoritairement des femmes : 526 femmes pour 406 hommes, soit plus de 56 %². L'âge moyen des qualifiés est de 41 ans. Nous confirmons ici que les travaux de thèses en sciences de l'éducation sont conduits, en grande part, par des personnes qui ont eu un parcours professionnel antérieur à la thèse. On peut probablement avancer que leur expérience professionnelle se situe dans le champ de l'éducation ou de la formation.

Tableau 2. Répartition des disciplines de thèse des qualifiés

Discipline	Nombre	Proportion de qualifiés par discipline	Cumul
Sciences de l'éducation	444	50 %	50 %
Psychologie et sciences cognitives	115	13 %	63 %
Sociologie, anthropologie et ethnographie	104	12 %	75 %
STAPS	49	6 %	81 %
Sciences du langage, linguistique et FLE	42	5 %	86 %
Didactiques	39	4 %	90 %
Histoire et géographie	21	2 %	92 %
Sciences, médecine et techniques	21	2 %	94 %
Lettres et littérature	19	2 %	96 %
Sciences économiques et sciences politiques	17	2 %	98 %
Autres	12	2 %	100 %

L'écart d'âge entre les candidats, comme l'âge moyen, ne semble pas beaucoup varier au cours de la décennie examinée. Ils sont en effet quasiment identiques dans la sous-population des qualifiés de 2000 à 2004 et dans celle des qualifiés de 2005 à 2009. Deux pics peuvent être notés : le premier pour la tranche 30-34 ans et le second pour la tranche 50-54 ans. En revanche, lorsque l'on étudie la sous-population des qualifiés titulaires d'une thèse de sciences de l'éducation, on retrouve les plus âgés : plus de 40 % ont obtenu leur qualification entre 45 et 54 ans. Ces données sur le genre et l'âge des qualifiés corroborent les résultats d'enquêtes précédentes sur les doctorants. Ainsi Véronique Leclercq indiquait que l'âge moyen au début de la thèse en sciences de l'éducation est de plus de 38 ans et que la population des doctorants est féminine à 58 % (Leclercq, 2008). Par ailleurs, plus des trois quarts des personnes qualifiées par la 70^e section avaient soutenu leur thèse depuis moins de deux ans : 54 % sont qualifiées dans l'année, c'est-à-dire, en fait, à la session du CNU qui suit la soutenance de leur thèse et 23 % dans les deux années suivantes.

Relations entre la discipline de la thèse et la qualification

Les disciplines de doctorat ont été retrouvées pour 883 qualifiés. Certaines disciplines n'ont pu être repérées, en particulier celles soutenues dans des univer-

sités à l'étranger. Les sciences de l'éducation représentent la moitié de l'ensemble. On peut en conclure que la discipline est accueillante, du moins si l'on s'en tient aux chiffres des qualifiés, puisque la moitié de ceux-ci n'a pas soutenu une thèse en sciences de l'éducation. C'est sans doute une particularité de cette discipline que d'être attentive aux travaux « extérieurs », dont l'objet concerne l'éducation ou la formation. Si l'on cumule les thèses soutenues dans les trois groupes disciplinaires (tels que nous les avons définis à la partie méthodologie) les plus représentées chez les qualifiés (sciences de l'éducation, psychologie et sciences cognitives, et sociologie, anthropologie et ethnographie), on regroupe les trois quarts des qualifications (voir le tableau 2).

En ce qui concerne les universités de soutenance de doctorats des qualifiés, c'est l'université Paris-Descartes qui arrive en tête, avec 60 docteurs qualifiés par la 70^e section du CNU, entre 2000 et 2009, devant les universités de Toulouse 2-Le Mirail (43) et Paris Ouest-Nanterre-La Défense (43), l'université de Provence-Aix-Marseille 1 (38), celles de Paris 8-Vincennes-Saint-Denis (33), Bordeaux-Segalen (34) et Lumière-Lyon 2 (30), ou l'École des hautes études en sciences sociales (29). Il convient de rappeler que Jacky Beillerot et Fabrice Demori repéraient déjà 5 de ces universités parmi les 6 premières dans leur « palmarès » des universités où furent soutenus des doctorats de sciences de l'éducation entre 2000

et 2004 (Beillerot & Demori, 1998). On assiste de plus à un effet régional cumulatif. Les établissements d'enseignement supérieur des trois académies de Paris, de Versailles et de Créteil comptent ainsi 274 qualifiés, soit près de 39 % des 705 qualifiés des années deux mille pour lesquels nous avons pu identifier le lieu de soutenance de la thèse. Loin derrière viennent les universités de l'académie de Toulouse (8 %), celles d'Aix-Marseille (6 %), de Lyon (6 %), de Bordeaux (5 %) et de Grenoble (5 %). Cette importance relative de la région parisienne n'est guère surprenante car c'est la région française qui compte le plus grand nombre d'établissements du supérieur. Ainsi, par exemple, des formations doctorales en sciences de l'éducation y sont proposées dans les universités Paris-Descartes, Paris 8-Vincennes-Saint-Denis, Paris Ouest-Nanterre-La Défense, Paris Est-Créteil-Val de Marne, Paris 13, au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) et à l'École normale supérieure de Cachan. Pour autant, cette importance est-elle statistiquement significative ? La consultation des statistiques de l'enseignement supérieur pour 2009-2010 (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 2010c) montre que cette année-là le cumul des inscriptions en doctorat pour les académies de Paris, Créteil et Versailles a été de 23 271 inscriptions sur un total national de 63 726, ce qui représente un poids spécifique de la région parisienne de 36 %, proche du taux de 39 % que nous calculons chez les qualifiés issus des universités franciliennes. Il faudrait sans doute

confirmer ces premières indications en étudiant les statistiques de plusieurs décennies successives.

DEVENIR ENSEIGNANT-CHERCHEUR

Accès des qualifiés aux fonctions d'enseignant-chercheur

Étant donné que la qualification par le CNU constitue une étape nécessaire à la poursuite du concours de recrutement des enseignants-chercheurs en France, il nous a paru intéressant de distinguer, dans l'étude du devenir des qualifiés, ceux exerçant effectivement le métier d'enseignant-chercheur en France de ceux qui exercent une autre activité professionnelle. Sur ces devenirs, nous ne constatons pas d'effet du genre ni de la durée entre soutenance de thèse et obtention de la qualification. Parmi les 936 qualifiés entre 2000 et 2009, nous avons pu repérer la profession exercée par 757 d'entre eux : 440 sont devenus enseignants-chercheurs en France, soit 47 %. On repère également 39 enseignants-chercheurs à l'étranger. Il convient de préciser ici que ces valeurs, comme les suivantes, sont valides au moment où s'est achevé le recueil de données, au dernier trimestre de 2009. Ne sont donc pas ici pris en compte les docteurs qui ont été qualifiés depuis 2010, ni ceux qui, qualifiés lors d'une précédente session du CNU, sont devenus depuis enseignants-chercheurs. Le tableau 3 montre comment se répartissent ces qualifiés.

Tableau 3. Devenir des qualifiés en fonction de leur année de qualification

Année de qualification	Enseignants-chercheurs en France		Autres activités professionnelles		Non-réponse		Total	
	N	%	N	%	N	%	N	%
2000	55	51 %	27	25 %	26	24 %	108	100 %
2001	39	61 %	15	23 %	10	16 %	64	100 %
2002	61	59 %	25	24 %	18	17 %	104	100 %
2003	51	51 %	29	29 %	20	20 %	100	100 %
2004	60	54 %	34	30 %	18	16 %	112	100 %
2005	45	48 %	27	29 %	21	23 %	93	100 %
2006	38	47 %	27	33 %	16	20 %	81	100 %
2007	45	47 %	28	29 %	23	24 %	96	100 %
2008	30	34 %	32	36 %	27	30 %	89	100 %
2009	16	18 %	73	82 %	0	0 %	89	100 %
2000-2009	440	47 %	317	34 %	179	19 %	936	100 %

Tableau 4. Accès à la fonction d'enseignant-chercheur en France selon l'académie de soutenance de la thèse

Académie de soutenance de la thèse	Nombre de qualifiés	Nombre d'enseignants-chercheurs	Taux d'accès à la fonction
Paris, Versailles ou Créteil	274	156	57 %
Toulouse	55	33	60 %
Aix-Marseille	41	27	66 %
Lyon	37	20	54 %
Nantes	29	19	66 %
Lille	32	19	59 %
Bordeaux	38	18	47 %
Grenoble	31	19	61 %

En analysant la répartition de l'accès à des fonctions d'enseignant-chercheur en France selon l'année de qualification, on constate que le taux d'enseignants-chercheurs y est plus faible pour les qualifiés des années 2009 et 2008, mais qu'il est relativement stable, aux alentours de 50 %, pour les autres années. Nous ne disposons pas des années de nomination aux fonctions de maître de conférences, mais on peut vraisemblablement avancer l'hypothèse que celle-ci intervient, le plus souvent, deux années après la qualification. Si on étudie le taux de qualifiés devenus enseignants-chercheurs, en excluant les deux dernières années, on approche de 52 % pour l'ensemble de la période considérée. On peut donc dire qu'un peu plus de la moitié des docteurs qualifiés par la 70^e section du CNU deviennent enseignants-chercheurs.

Répartition selon le sexe

Pour l'accès à la profession d'enseignant-chercheur, les différences selon le sexe sont minimales dans la population des qualifiés en 70^e section : 48 % des hommes qualifiés et 46 % des femmes qualifiées deviennent enseignants-chercheurs en France. On ne relève pas non plus de différence significative entre les hommes et les femmes, pour ce qui concerne la durée entre la thèse et la qualification.

Lieux d'exercice

Les lieux d'exercice des qualifiés par la 70^e section devenus enseignants-chercheurs sont pour l'essentiel les universités. Exerçaient dans ces établissements 237 d'entre eux. Notons également que 163 qualifiés

devenus maîtres de conférences exercent dans les IUFM, ce qui confirme, à notre avis, les liens forts tissés depuis le début des années quatre-vingt-dix entre sciences de l'éducation et formation des enseignants. Enfin 39 travaillent dans d'autres établissements d'enseignement supérieur. Pour ces derniers, l'émiettement des effectifs dans un grand nombre d'établissements différents ne permet pas d'en dresser une typologie fine. Citons pour les plus importants (moins de 5 affectations chacun) : l'INSHEA (Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés), l'INRP, le CNAM, l'ENESAD (Établissement national d'enseignement supérieur agronomique de Dijon), mais aussi, plus rarement et pas toujours pour des postes en sciences de l'éducation, des écoles de commerce, des instituts d'études politiques et des écoles d'ingénieurs.

Un autre élément notable concerne la répartition géographique des enseignants-chercheurs. Nous avons indiqué plus haut le poids très fort des universités parisiennes, en ce qui concerne la qualification. Il s'amointrit, mais reste fortement imposant, en regard des autres académies (cf. le tableau 4). En revanche, lorsqu'on s'intéresse à ceux qui deviennent enseignants-chercheurs en fonction de leur académie d'origine, on assiste à un rééquilibrage : 57 % des qualifiés ayant soutenu leur thèse dans une université de la région parisienne deviennent enseignants-chercheurs, tandis que ce taux grimpe à 66 % dans les Pays de la Loire, 63 % pour les qualifiés issus des universités de l'académie d'Aix-Marseille ou de Lille.

Tableau 5. **Mobilité des enseignants-chercheurs par académie**

Académie de soutenance de la thèse	Enseignants-chercheurs en poste dans l'académie de soutenance de leur thèse	Enseignants-chercheurs en poste dans une autre académie
Paris, Versailles ou Créteil	56	100
Toulouse	18	15
Aix-Marseille	17	10
Lyon	8	12
Bordeaux	11	7
Grenoble	6	13
Lille	15	4
Nantes	9	10

Tableau 6. **Discipline d'exercice des enseignants-chercheurs**

Discipline des enseignants-chercheurs	Effectif	Proportion
Sciences de l'éducation	244	55 %
Psychologie	41	9 %
STAPS	37	8 %
Sociologie	27	6 %
Sciences du langage	21	5 %
Autres	44	10 %

Ce rééquilibrage tient peut-être au fait que, pour être recruté comme maître de conférences, les qualifiés de la région parisienne doivent souvent être mobiles, c'est-à-dire changer d'académie pour près de deux tiers d'entre eux, tandis qu'ailleurs la mobilité ne concerne, en moyenne, que la moitié des qualifiés. Globalement, sur l'ensemble du pays, 60 % des qualifiés ont changé d'académie, par rapport à l'académie de soutenance de leur thèse, pour devenir enseignant-chercheur (voir le tableau 5).

Divers débouchés disciplinaires...

Il a été possible de déterminer, dans la plupart des cas, la discipline des personnes recrutées comme enseignants-chercheurs. Parmi les 440 personnes devenues maîtres de conférences, 244 seulement (55 %) le sont en sciences de l'éducation. Les autres sont nommés dans diverses disciplines de sciences humaines et sociales, avec des effectifs forts en STAPS, en psychologie et, dans une moindre mesure, en sociologie ou en sciences du langage. Les autres

sections disciplinaires totalisent moins de 2 % des qualifiés de la 70^e section (voir le tableau 6).

Le fait que 45 % des qualifiés en 70^e section soient recrutés dans une autre discipline demande une explication. S'agit-il d'un phénomène d'« export » des compétences propres de la section ou bien, au contraire, a-t-on confirmation du fait qu'une partie des candidats issus d'autres disciplines et intéressés par l'éducation demandent une double qualification : dans leur discipline d'origine et également en 70^e section, pour accroître leur chance d'obtenir une qualification et donc un poste d'enseignant-chercheur ? Nos données ne permettent pas de conclure à elles seules. Deux interprétations sont possibles. Si l'on considère uniquement les qualifiés titulaires d'une thèse en sciences de l'éducation, on remarque que 20 % d'entre eux ont obtenu un poste d'enseignant-chercheur dans une autre discipline, ce qui semblerait aller dans le sens de la première de nos hypothèses. Mais cette constatation ne vaut pas pour toutes les disciplines. Ainsi, 41 des 44 qualifiés par la 70^e section et qui sont devenus maîtres de conférences dans un département

Tableau 7. **Devenir des qualifiés de la 70^e section selon la discipline de la thèse**

Discipline de la thèse	Enseignant-chercheur en France		Autres activités professionnelles		Non-réponse		Total	
Sciences de l'éducation	205	46 %	157	35 %	82	18 %	444	100 %
Psychologie et sciences cognitives	63	55 %	32	28 %	20	17 %	115	100 %
Sociologie, anthropologie et ethnographie	46	44 %	36	35 %	22	21 %	104	100 %
STAPS	29	59 %	14	29 %	6	12 %	49	100 %
Sciences du langage, linguistique et FLE	25	60 %	13	31 %	4	10 %	42	100 %
Didactiques	17	44 %	9	23 %	13	33 %	39	100 %
Autres	42	47 %	27	30 %	21	23 %	90	100 %

de psychologie ont soutenu une thèse de psychologie, tandis qu'un seul parmi ces 44 est docteur en sciences de l'éducation. De manière générale, nous pouvons pointer le fait que 60 % des qualifiés de la 70^e section deviennent maîtres de conférences dans la discipline où ils ont soutenu leur thèse. Nous penchons donc pour la seconde hypothèse.

Un accès à la fonction d'enseignant-chercheur différencié selon la discipline de thèse

L'examen des regroupements de disciplines des doctorats des 440 enseignants-chercheurs en France qualifiés en sciences de l'éducation montre que l'accès à ces fonctions varie fortement selon la discipline de la thèse, passant de 44 % pour les titulaires d'un doctorat classé en didactique à 60 % pour ceux possédant un diplôme de sciences du langage. Cependant le faible nombre de docteurs qualifiés par la 70^e section dans certaines disciplines nous invite à une grande prudence dans l'interprétation des résultats (voir le tableau 7). Rappelons ici qu'il s'agit de résultats portant uniquement sur le devenir des qualifiés de la 70^e section du CNU.

D'AUTRES DÉBOUCHÉS

Les données sur les fonctions qu'exercent ceux et celles qui, qualifiés par la 70^e section entre 2000 et 2009, ne sont pas devenus enseignants-chercheurs

en France, sont plus difficiles à collecter. Si l'on peut postuler que la position d'enseignant-chercheur en France est relativement stable dans la mesure où l'on repère peu de mouvements vers d'autres activités professionnelles, en revanche, la précarité de certains statuts professionnels, contractuels par exemple, nous incite à penser que l'activité professionnelle de ceux qui ne sont pas enseignants-chercheurs est plus fluctuante. Les résultats de notre étude doivent sans doute être considérés comme un arrêt sur image, un état au moment du recueil de données. Nous avons pu retrouver des éléments pour 317 d'entre eux.

Nous constatons un lien avec l'enseignement supérieur et la recherche. Ainsi 65 de ces qualifiés (soit 20 %) exercent dans le supérieur mais n'ont pas le statut d'enseignant-chercheur. On compte aussi 12 % de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs à l'étranger et encore 13 % de chargés d'études et de recherches (cf. le tableau 8). Ces qualifiés qui ne sont pas enseignants-chercheurs et qui travaillent dans le supérieur exercent aussi bien dans les universités (pour 68 d'entre eux) qu'en IUFM (28) ou dans d'autres établissements d'enseignement supérieur. On peut donc dire que, même si tous ne deviennent pas maîtres de conférences, 62 % des qualifiés de la 70^e section des années deux mille exercent une activité dans le domaine de la recherche ou de l'enseignement supérieur. Sans réelle surprise, on trouve, après le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, le champ professionnel de l'éducation et de la formation (22 % environ des qualifiés qui ne sont pas devenus enseignants-chercheurs en France).

Tableau 8. **Devenir des qualifiés qui ne sont pas devenus enseignants-chercheurs**

Fonctions exercées	Effectif	Proportion
Métiers de l'enseignement supérieur (sauf enseignants-chercheurs)	65	21 %
Chargés d'études et de recherches	41	13 %
Chercheurs et enseignants-chercheurs à l'étranger	38	12 %
Cadres dans le domaine éducatif ou de la formation	27	9 %
Enseignants du premier et second degrés	27	9 %
Formateurs	15	5 %
Métiers du soin	12	4 %
Autres	92	29 %
<i>Total</i>	<i>317</i>	<i>100 %</i>

Nous supposons qu'un grand nombre de qualifiés sont salariés. L'âge moyen de la qualification ou encore les études précédentes (Véronique Leclercq comptait 57 docteurs salariés sur les 68 de son enquête) nous en apportent des indices. Cependant nous n'avons dans notre recueil aucun élément concernant les fonctions exercées par ces personnes pendant leur thèse ou au moment de la qualification. De ce fait, nous ne pouvons rien affirmer en termes d'évolution de carrière professionnelle.

PERSPECTIVES

Cet article, par la description de caractéristiques des qualifiés de la 70^e section du CNU, propose une contribution à la connaissance de l'identité de la discipline des sciences de l'éducation, selon une approche complémentaire de celle des travaux qui se focalisent sur les épistémologies, les démarches, les méthodologies et les objets de recherche. Nous pensons en effet que cette identité peut notamment se donner à voir par l'analyse des processus d'accès aux fonctions d'enseignant-chercheur de la discipline et de la façon dont sont gérées collectivement les carrières professionnelles. En nous attachant à l'analyse des débuts dans la profession, nos résultats montrent que, pour la période considérée (2000-2009), la moitié des qualifiés par la 70^e section du CNU avait trouvé un emploi d'enseignant-chercheur à la date de notre étude. Ce pourcentage peut être considéré comme important

selon les uns ou modeste pour les autres. Il confirme en tout cas que la sorte de « voie royale » menant de la qualification au recrutement est semée d'embûches.

Il serait maintenant intéressant de poursuivre ce travail dans deux directions. Une démarche plus qualitative permettrait d'analyser deux phénomènes que notre étude n'a pas abordés. D'abord, on pourrait tenter de reconstituer *a posteriori* les parcours professionnels depuis la thèse d'un échantillon contrasté de personnes qualifiées, en s'intéressant en particulier à ceux et celles qui ne sont pas encore devenus enseignants-chercheurs et qui n'apparaissent pas dans les listes des personnels du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cela permettrait notamment de s'intéresser à la manière dont ces situations de travail précaire en lien avec l'enseignement supérieur sont gérées par les intéressés. Il serait aussi opportun de tenter de suivre, tant de manière quantitative que qualitative, l'évolution des parcours des jeunes ayant bénéficié de différents types de bourse pour préparer une thèse en sciences de l'éducation, et qui donc ont un profil les préparant logiquement à entamer une carrière dans l'enseignement supérieur. Enfin des études du type de celle que nous avons menée mériteraient d'être périodiquement répliquées pour analyser l'évolution de la discipline.

Jean-Luc Rinaudo
 jeanluc.rinaudo@univ-rouen.fr
 Université de Rouen, CIVIIC

Georges-Louis Baron
 georges-louis.baron@paris5.sorbonne.fr
 Université Paris-Descartes, EDA

NOTES

- 1 Voir la circulaire adressée aux présidents et directeurs des établissements publics d'enseignement supérieur en décembre 2010 : <https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/pdf/Circulaire%20Dgesip%20SG.pdf> (consulté le 15 juin 2012).
- 2 Dans 4 cas, le prénom seul n'a pas permis de décider assurément si le candidat était un homme ou une femme.

BIBLIOGRAPHIE

- BEILLEROT J. (1993). *Les thèses en sciences de l'éducation. Bilan de vingt années d'une discipline : 1969-1989*. Rapport de recherche. Nanterre : université Paris 10.
- BEILLEROT J. & DEMORI F. (1998). « Les thèses en sciences de l'éducation de 1990 à 1994 ». *Bulletin de l'association des enseignants et chercheurs en sciences de l'éducation*, n° 20-21, p. 51-93.
- CHARLOT B. (1995). *Les sciences de l'éducation, un enjeu, un défi*. Paris : ESF.
- CHARLOT B. (2001). « Les sciences de l'éducation en France : une discipline apaisée, une culture commune, un front de recherche incertain ». In R. Hofstetter & B. Schneuwly (dir.), *Le pari des sciences de l'éducation*. Bruxelles : De Boeck, p. 147-167.
- DESSUS P. (1999). « Où va la recherche en éducation ? Analyse factorielle de résumés de communications aux biennales de l'éducation et de la formation ». *Année de la recherche en sciences de l'éducation*, n° 6, p. 201-219.
- FEYFANT A. (2005). « Bilan 2003-2005 des thèses concernant l'éducation ». *Perspectives documentaires en éducation*, n° 62, p. 111-119.
- HASSENFORDER J. (dir.) (1992). *Chercheurs en éducation*. Paris : INRP et L'Harmattan.
- JEANNEL A., CLANCHÉ P. & DEBARBIEUX É. (1994). *25 ans de sciences de l'éducation. Colloque de Bordeaux*. Paris : AECSE et INRP.
- LECLERCQ V. (2008). « Docteurs et doctorants en sciences de l'éducation : entre trajectoires professionnelles et préoccupations scientifiques ». *Recherches & éducations*, n° 1, p. 27-45.
- MARCEL J.-F. (dir.) (2002). *Les sciences de l'éducation : des recherches, une discipline*. Paris : L'Harmattan.
- MARCHAT J.-F. (1998). « Les sciences de l'éducation vues de l'annuaire de l'AECSE. Permanences et changements ». *Bulletin de l'association des enseignants et chercheurs en sciences de l'éducation*, n° 20-21, p. 94-107.
- MIALARET G. (2005). *Les sciences de l'éducation* [10^e éd.]. Paris : PUF.
- MIALARET G. (2006). *Sciences de l'éducation. Aspects historiques, problèmes épistémologiques*. Paris : PUF.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (2011). *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*. Paris : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. En ligne : <http://www.education.gouv.fr/cid61253/reperes-et-references-statistiques.html> (consulté le 15 juin 2012).
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2010a). *L'état des lieux de l'emploi scientifique en France*. Rapport. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Observatoire de l'enseignement scientifique. En ligne : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid50552/presentation-du-rapport-sur-l-etat-des-lieux-de-l-emploi-scientifique-en-france.html> (consulté le 15 juin 2012).
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2010b). *Campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités*. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Secrétariat général, Direction générale des ressources humaines. En ligne : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/statistiques/45/4/bilrec09synchro_130454.pdf (consulté le 15 juin 2012).
- MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (2010c). *Effectifs universitaires en cursus doctorat. Universités et CUFR. Discipline, diplôme préparé, année d'études, secteur disciplinaire*. Tableau statistique n° 7107. Paris : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. En ligne : https://www.pleiade.education.fr/portal/pleiade/depp?paf_dm=full&paf_gear_id=16400028&itemDesc=contenu&contentid=7017968 (consulté le 15 juin 2012).
- PLAISANCE É. & VERGNAUD G. (1993). *Les sciences de l'éducation*. Paris : La Découverte.
- REMOUSSENARD P. (2008). *Recherches & éducations*, n° 1 : « Les sciences de l'éducation : histoire, débats, perspectives ».
- VERGNIUOX A. (dir.) (2009). *40 ans des sciences de l'éducation. L'âge de la maturité ? Questions vives*. Caen : Presses universitaires de Caen et CRDP de Basse-Normandie.
- VIGARELLO G. (1992). « Présentation ». In J. Hassenforder (dir.), *Chercheurs en éducation*. Paris : INRP et L'Harmattan, p. 9-13.